



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026_118
MANDAT SPECIAL - TERRITOIRES D'ANJOU – LISTE DES PARTICIPANTS**

L'an deux mil vingt-six, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice :43
Conseillers présents :36
Pouvoir(s) :3
Votants :39

Conseillers présents :

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, M. HOSTIER Gérard, Mme TESSIER Elodie, M. VERGER Albéric, M. BRIAND Tony, M. ERMINE Benoit, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. BOISTEAU Eric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHABIN Nathalie, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme RIVENEAU Annie, Mme PHILIPOT Morgane, Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia, Mme BEAUVILLAIN Céline, M. BODIN Christophe, Mme KAYNAR Hatice, M. MAINFROID Stéphane, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. AUBRY François, Mme JEANNETEAU Charlotte, Mme VIAL Claire, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, M. CHÂTILLON Jean-Yves, Mme LONG-ROSEAU Pascale,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

M. POTIER Timéo a donné pouvoir à M. BRIAND Tony,
M. GERMAIN Pierre a donné pouvoir à Mme CIMIER Marine,
Mme JULÉ Roselyne a donné pouvoir à Mme VIAL Claire,

Conseillers excusés :

M. PERDRIAU Jean-François, M. DERICKXSEN Georges, Mme RETHORE Lucie,
Mme COTTIN Séraphine,

Secrétaire de séance :

CIMIER Marine

DELIBERATION N°DCM2026_118
Mandat spécial - Territoires d'Anjou – Liste des participants

Rapporteur : Christelle BURON

L'ensemble des élus du Conseil Municipal des Hauts-d'Anjou est invité à participer à la 2^{ème} édition de « Territoires d'Anjou », organisée par l'Association des Maires de France 49, le vendredi 9 octobre 2026 au centre Athlétis des Ponts-de-Cé.

Conformément aux dispositions légales, les membres du Conseil Municipal bénéficient du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagé pour se rendre à des réunions dans des instances ou des organismes où ils représentent leur commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Par délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2026, le Conseil Municipal a acté la prise en charge financière des frais d'inscription à cette journée, pour les élus ne percevant pas d'indemnités de fonctions.
Le montant des frais d'inscription s'élève à 20 € par personne.

La liste des élus municipaux, ne percevant pas d'indemnités, qui participeront à « Territoires d'Anjou » le 9 octobre 2026, est la suivante :

- Monsieur BLOT Christophe
- Madame CHABIN Nathalie
- Monsieur CHEVALIER Ludovic
- Madame DELAUNAY Tatiana
- Monsieur GILBERT Georges
- Monsieur DERICKXSEN Georges
- Monsieur MAINFROID Stéphane

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2123-18,

Vu la circulaire du 15 avril 1992,

Vu la délibération de la commune des Hauts-d'Anjou n° DCM2026_090 en date du 7 juillet 2026,

Considérant les crédits inscrits au budget de la collectivité,

Considérant l'avis favorable du Bureau municipal

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre en charge pour les élus suivants l'intégralité des frais occasionnés par la participation à « Territoires d'Anjou », sur la base des dépenses réelles effectuées :
 - o BLOT Christophe
 - o CHABIN Nathalie
 - o CHEVALIER Ludovic
 - o DELAUNAY Tatiana

DELIBERATION N°DCM2026_118
MANDAT SPECIAL - TERRITOIRES D'ANJOU – LISTE DE

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

S²LO

ID : 049-200084903-20260922-DCM2026_118-DE

- GILBERT Georges
 - DERICKXSEN Georges
 - MAINFROID Stéphane
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 25 septembre 2026

Véronique LANGLAIS
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 25 septembre 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 25 septembre 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 049-200084903-20260922-DCM2026_118-DE